

# TROUVER UN LOGEMENT



ÉDITION 2022

## GUADELOUPE

[www.crij-guadeloupe.org](http://www.crij-guadeloupe.org)

[f](#) [t](#) [i](#) [c](#) [rij-guadeloupe](#)





# EDITO

Afin d'apporter une réponse fiable et complète, le CRIJ a élaboré un guide téléchargeable et consultable en ligne qui a pour vocation d'aider à accéder à une information exhaustive, actualisée sur l'accès au logement (Droits, aides, accompagnements, etc.)

## SOMMAIRE

<b>PRÉPARER SA RECHERCHE</b>	<b>3</b>
■ Définissez vos besoins	3
■ Faites du repérage	3
<b>CONNAITRE SES DROITS</b>	<b>5</b>
■ Les aides de la CAF	5
■ Un coup de pouce pour vous loger	7
<b>TROUVER SON LOGEMENT</b>	<b>9</b>
■ Location dans le privé	9
■ Logement social (HLM)	10
■ Partager son logement (colocation...)	13
■ Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	16
■ Hébergement de courte durée	19
<b>VISITER UN LOGEMENT</b>	<b>21</b>
■ Premier contact efficace	21
■ Votre fiche visite	23
<b>CONNAÎTRE SES DROITS</b>	<b>25</b>
■ Tout sur le bail	25
■ Préavis et congés	26
■ État des lieux	27
■ Dépôt de garantie	27
■ Loyer et charges	28
■ S'informer/se défendre	29
<b>EMMÉNAGER - DÉMÉNAGER</b>	<b>30</b>
■ Check-list des formalités	30
<b>CARNET D'ADRESSES</b>	<b>31</b>
<b>LE RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DE LA GUADELOUPE</b>	<b>34</b>

# PRÉPARER SA RECHERCHE

## Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget?
- Recherchez-vous un logement indépendant, en cité U, en résidence privée, ou une chambre chez un particulier?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé?
- Quel quartier ciblez-vous: centre-ville, périphérie, campus? proche des commerces? desservi par les transports en commun?
- Avez-vous besoin d'une place de parking?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire?

## Faites DU REPÉRAGE

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

### S'y prendre à l'avance!



Organisez-vous avant de visiter : préparez une check-list pour noter les informations sur chaque logement, votre dossier de candidature pour le propriétaire (voir p.23 et 24), et informez-vous sur les prix des loyers :

[www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org)

Vous éviterez ainsi de passer à côté d'une opportunité !



## Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	<b>Charges du logement</b>	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité RSA)	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région...)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public	€
		> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		<b>Autres charges</b>	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, etc.	€
		> Épargne	€
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
<b>Total</b>	€

## En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

[www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple](http://www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple)



# CONNAÎTRE LES AIDES

## Les aides DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup>, confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

### En colocation



Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

## Estimation du montant

Selon vos revenus, votre statut et votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Estimez-la sur : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique Services en ligne/Faire une simulation/Le logement.

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de vos aides. Méfiez-vous d'autres simulateurs, sans aucune valeur.

### Moins de 21 ans ?



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

## Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend environ 15 à 20 minutes. Avant la saisie, préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus sur les deux dernières années ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
- le montant du loyer et des charges.
- Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.



## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande.

Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

### Étudiants



Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera interrompu automatiquement.

### Plus d'informations sur :

[www.facebook.com/cafallocationsfamiliales](http://www.facebook.com/cafallocationsfamiliales)  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Vidéos explicatives et questions-réponses.

■ Pour les étudiants étrangers : aide au logement expliquée en anglais, chinois et espagnol.

N° spécial de la CAF pour les étudiants :  
0 810 29 29 29

## ZOOM

### Le petit dico de l'immo

#### ■ Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

#### ■ Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

#### ■ Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

#### ■ Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

#### ■ Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

#### ■ Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

#### ■ DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.

### Pour prendre rendez-vous avec un conseiller CAF deux possibilités:

sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique « Contacter ma Caf - prendre un rendez-vous » ou par téléphone au 0800 223 971 (numéro vert gratuit), du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures.

Pour tout autre motif (informations, réclamations, etc.), les allocataires peuvent appeler l'accueil téléphonique au 08 10 25 97 10 (service 0,06 euro/mn + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 7 h 30 à 13 h 45.



# CONNAÎTRE LES AIDES

## UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER

Vous cherchez un logement ou l'avez déjà trouvé et vous avez des difficultés à financer votre dépôt de garantie ou à présenter un garant pour appuyer votre dossier de candidature. Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour vous loger.

### Une aide pour financer votre caution

Pour vous aider à faire face aux nombreux frais d'installation, Action Logement vous avance gratuitement tout ou partie du dépôt de garantie demandé par le propriétaire au moment de votre emménagement. Vous remboursez ensuite par petites mensualités sur une durée maximale de 25 mois.

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
rubrique Louer

### Un garant pour vous loger

Action Logement facilite votre accès au logement en se portant garant pour vous auprès de votre futur propriétaire, pendant toute la durée de votre bail dans des logements du parc privé, résidences étudiantes, résidences Habitat Jeunes... La garantie

Visale s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans. En cas d'impayés de loyers, Visale avance les sommes à votre propriétaire, vous remboursez ensuite par petites mensualités. Une solution simple, 100 % gratuite et accessible en quelques clics sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr).

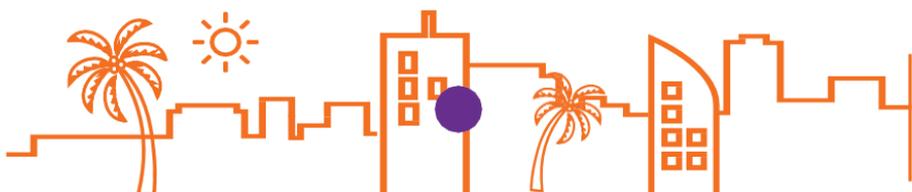
Demande en ligne  
[www.visale.fr](http://www.visale.fr)

### Mobili-jeunes : une opportunité de mobilité

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ou vous êtes muté(e) dans une autre ville. Action Logement vous accompagne et facilite votre installation.

### Une subvention pour alléger votre loyer

Si vous avez moins de 30 ans et que vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, Action Logement peut prendre en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, pour vous rapprocher de votre école ou de votre entreprise.



## Une aide pour faciliter votre mobilité professionnelle

Si vous êtes en situation de mobilité professionnelle (mutation ou recrutement), Action Logement vous aide à financer certains frais liés à votre installation. Demande en ligne (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci) [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique bouger

### Vous pouvez bénéficier :

- soit d'une subvention pour financer un professionnel qui vous accompagnera dans votre recherche de logement, vos démarches administratives et votre installation dans le logement,
- soit d'un prêt à taux réduit pour les frais d'agence et en cas de double charge de logement.

Pour en savoir plus et faire votre demande en ligne [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

*Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.*

## Déménagement :

## l'aide Mobili-Pass

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.). Vous pouvez bénéficier :

- soit d'une subvention pour financer un professionnel qui vous aidera dans votre recherche de logement, vos démarches et votre installation ;
  - soit d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers, frais d'hôtel, indemnités de prêts...).
- Demande en ligne : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Bouger / Accompagnement mobilité.

## Chèque énergie

Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 e et 227 e vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)



# TROUVER SON LOGEMENT

## Location DANS LE PRIVÉ

Quel que soit votre projet de location (chambre, studio, meublé...), les possibilités dans le marché sont nombreuses et les annonces de particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux. .

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont donc à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les notaires peuvent également proposer ce type de service immobilier. Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

## Offres immobilières

Quelques sites utiles :

[www.le97.fr/](http://www.le97.fr/)

[www.cyphoma.com](http://www.cyphoma.com)

[www.patrimoine971.com](http://www.patrimoine971.com)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

## Priorité à la vigilance !



Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent !

Méfiez-vous aussi des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

## Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches et les aides financières.

[www.crij-guadeloupe.org](http://www.crij-guadeloupe.org)

Les Cllaj (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

>> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Cllaj, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

## Logement SOCIAL



## ZOOM

### Les pièges à éviter

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année:

- en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou sur les sites départementaux ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

**Bon à savoir :** il existe des **Agences immobilières sociales (AIS)**. Elles font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).  
[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

### Décrypter une annonce

**F1 / F2...T1 / T2 ... :** nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

**MB:** meublé

**GG:** garage

**NF:** neuf

**BE:** bon état

**TBE:** très bon état

**CC:** charges comprises

**HC:** hors charges

**Dig:** digicode

**DPE:** diagnostic de performance énergétique

**Int:** interphone

**Duplex:** logement sur 2 étages

**PK ou Park ou PKG:** parking

**CV:** centre-ville

**Et:** étage

**Asc:** ascenseur

**Cuisine aménagée:** meubles + branchements

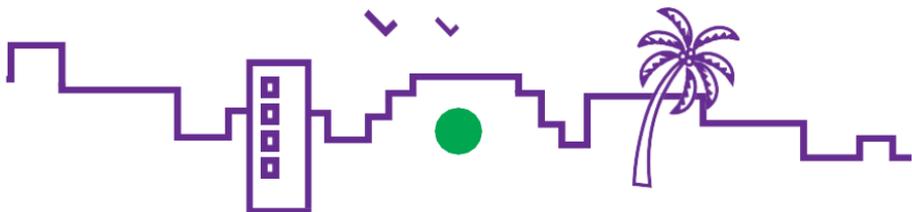
**Cuisine équipée:** avec appareils électroménagers

**EQ:** équipé

**SDB:** salle de bains (avec baignoire)

**Salle d'eau:** comprend une douche

**HB:** heure de bureau



# TROUVER SON LOGEMENT



## L'Agence Immobilière Sociale (A.I.S) de Guadeloupe



Unique sur le territoire, l'AIS a développé une nouvelle offre locative sociale adaptée pour le tout public.

Elle a pour mission de **favoriser l'accès au logement privé** de droit commun des personnes disposant de faibles ressources et/ou ayant des difficultés.

Pour ce faire elle propose :

■ **Pour le locataire** un accompa-

gnement personnalisé : suivi, accès aux droits, médiation, loyer modéré...

■ **Pour le propriétaire**, un service professionnel : gestion rigoureuse, suivi technique du logement, mobilisation des aides financières, réduction fiscale, sécurisation du loyer...

Véritable intermédiaire, l'AIS encourage une offre pérenne, diffuse et de qualité, tout en constituant un véritable levier de mixité sociale.



## Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Guadeloupe (Jeunes 18-30 ans)

Le CLLAJ de Guadeloupe est une structure visant à répondre à la problématique du logement des jeunes de 18-30 ans, tout en y apportant un accompagnement social, vers l'autonomie.

Sa mission est de favoriser le droit à l'insertion des jeunes dans le champ de l'habitat grâce à l'accueil, l'information, l'orientation

et l'accompagnement social. Une offre de logement est ainsi mobilisée pour les jeunes inscrits dans une dynamique d'insertion, avec la coordination des acteurs du logement.

Son but : parfaire l'adéquation entre l'offre de logement et la demande des jeunes.





# LOKAVIZ

Lokaviz est une plateforme qui répertorie les offres de logement étudiant chez les particuliers de la France entière, DOM-TOM compris. Pour y accéder, l'étudiant doit créer un compte sur la plateforme [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) via le site internet du Crous.



## Sur [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr), l'étudiant peut :

- Consulter des annonces vérifiées son Crous ;
- Accéder directement aux coordonnées des propriétaires ;
- Echanger avec les propriétaires sur une interface sécurisée.

## Quelques précisions à connaître :

- Les charges sont-elles comprises ?
- Quelles charges ? eau ? électricité ? Internet ?
- La taxe d'habitation sera-t-elle à la charge de l'étudiant ?
- Le propriétaire accepte-t-il l'aide au logement de la CAF ?
- Le propriétaire accepte-t-il le nouveau dispositif garant, VISALE ?
- L'environnement proche du logement est-il approprié pour une vie étudiante ? (commodités, nuisances sonores...)

Le Crous des Antilles et de la Guyane possède 2076 places réparties sur la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, à destination des étudiants.

La demande de logement se fait en ligne, sur la plateforme [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) via le site internet du Crous.



## Les résidences universitaires des Crous, c'est :

- Logements meublés
- Tarifs avantageux (à partir de 200€ Toutes Charges Comprises)
- Exonération de la taxe d'habitation
- Connexion Wifi
- Nombreux équipements : laveries, salles de gym, parkings, salles de loisirs...
- Accueil et personnel technique H24
- Possibilité d'aides au logement par la CAF
- Participation des étudiants au Conseil de Résidence



### En Guadeloupe :

- Résidence de Fouillolle : 476
- Résidence de Bergevin : 91
- Résidence du Camp Jacob : 130
- Résidence de Desmarais : 151

### En Martinique :

- Résidence de Schoelcher : 738
- Internat d'excellence de Fort-de-France : 74

### En Guyane :

- Résidence de Troubiran : 174
- Résidence de Baduel : 146
- Résidence de Kourou : 96



# TROUVER SON LOGEMENT

## Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

### La colocation

En colocation, il existe deux types de contrats de location (bail)

Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent.

**Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail !** Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Cette clause cesse 6 mois après la fin de votre préavis (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que

les autres locataires quittent également le logement.

**Un bail pour chaque colocataire:** chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire. Le logement est divisé et chacun peut disposer d'une surface différente. Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement. Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

### Où trouver ses colocataires ?

[www.leboncoin.fr/colocations](http://www.leboncoin.fr/colocations)

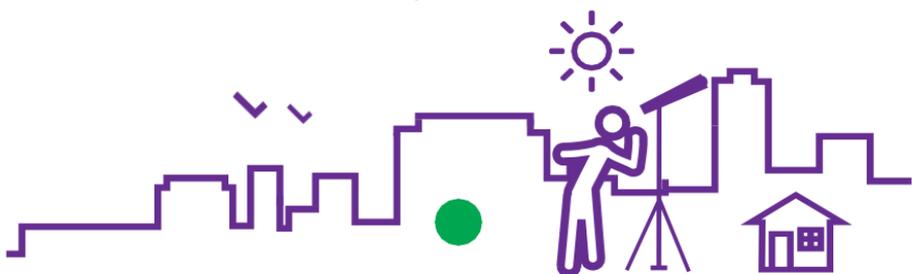
[www.appartager.com](http://www.appartager.com)

[www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

### Conseil



Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.



# ZOOM

## Conseils pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

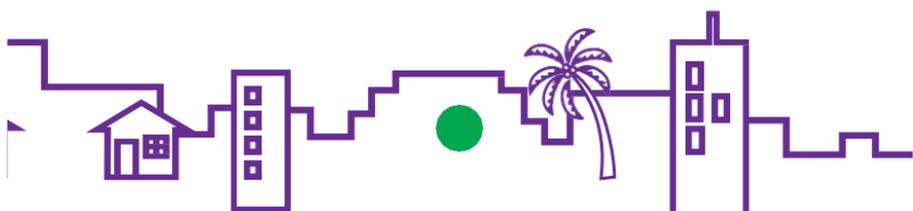
- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- **Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.**
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- **Sachez faire des compromis et rester souple.**
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

## En savoir +

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

[www.tricount.com](http://www.tricount.com) application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



# TROUVER SON LOGEMENT

## L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau contrat de cohabitation intergénérationnelle mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

[www.reseau-cosi.org](http://www.reseau-cosi.org)

## La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages: pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille,

possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous!

**Bon à savoir:** pensez à signer un bail.

[www.roomlala.com](http://www.roomlala.com)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

## Logement contre services

Certains propriétaires (parents avec jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

## Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos exigences.



## Résidences du Crous

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires. N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 15 janvier et le 31 mai pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE). Une réponse vous est donnée fin juin. L'admission est définitive dès lors que vous versez une provision avant une date limite.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur le prix des loyers, les services proposés (connexion internet, équipements dans les habitations...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation par exemple), les restos U et cafets U...

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

>> **Pour les coordonnées du CROUS ANTILLES, voir le carnet d'adresses.**

## Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers pour étudiants peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques: pour filles ou garçons uniquement, règles de vie strictes, animations pastorales... Renseignez-vous au préalable pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

>> voir le carnet d'adresses.

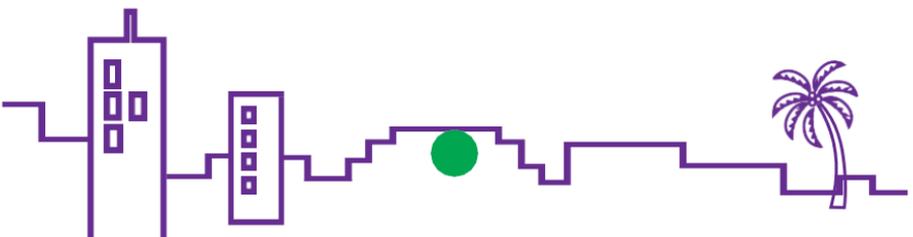
### Bonus !

Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.

Ce type de logement ouvre droit aux aides au logement (APL).

Pas de taxe d'habitation.

Accès à Internet.



# TROUVER SON LOGEMENT

## Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents: salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services: laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées: en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences propose d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

[www.adele.org](http://www.adele.org)

[www.appartcity.com](http://www.appartcity.com)

[www.mapiaule.com](http://www.mapiaule.com)

>> Il n'existe pas de résidences privées en Guadeloupe, ces informations seront plus utiles pour de futurs étudiants, jeunes actifs en mobilité professionnelle ou en formation en Métropole.

## Résidences

## Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle: jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises. Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

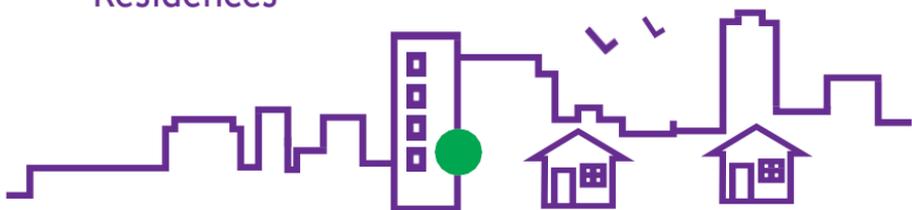
>> Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Demande de logement en ligne

[www.logement-jeunes.unhaj.org](http://www.logement-jeunes.unhaj.org)

## Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette



## Bonus !

La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.

Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.

Préavis de départ d'une semaine.

appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

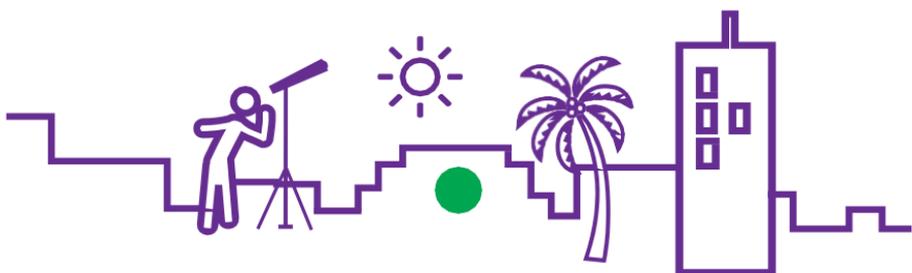
[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)  
[www.coallia.org](http://www.coallia.org)



## En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit,  
fonctionnant 24h/24 et 7j/7



# TROUVER SON LOGEMENT

## Hébergement DE COURTE DURÉE

Stage, job saisonnier, concours à passer... Pour vous loger, de quelques nuits à quelques mois, des solutions existent.

## Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie :



[www.crous-antillesguyane.fr](http://www.crous-antillesguyane.fr)  
ou sur :  
[www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com)

## Résidences Habitat Jeunes / résidences étudiantes privées

Certaines résidences étudiantes privées ou Habitat Jeunes proposent des formules d'hébergement à la semaine ou au mois en fonction des places disponibles (voir p. 18).



>> Pour les coordonnées des Crous,  
voir le carnet d'adresses.



## Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)  
[www.auberges-de-jeunesse.com](http://www.auberges-de-jeunesse.com)

## Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale peut être utile pour une nuit mais, à long terme, devient vite cher, même si le petit-déjeuner est inclus dans le prix.

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)  
[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)  
[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)  
[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)  
[www.chambres-hotes.fr](http://www.chambres-hotes.fr)

## Couchsurfing

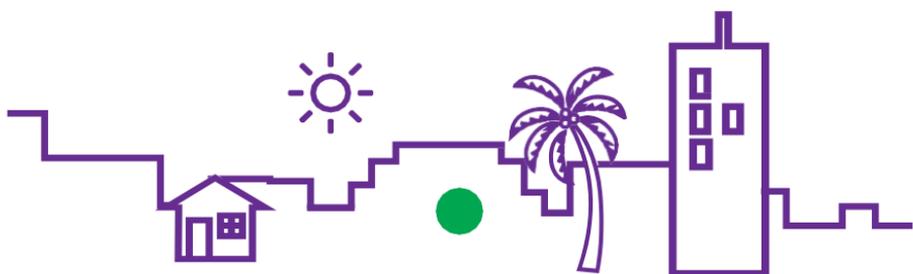
Des particuliers prêtent leur canapé pour une nuit ou plus.

[www.couchsurfing.com](http://www.couchsurfing.com)

## Creps

Hébergement possible dans le cadre d'un stage, d'une formation, d'un séminaire...

[www.creps-antilles-guyane.fr/installations-et-hebergements.html](http://www.creps-antilles-guyane.fr/installations-et-hebergements.html)



# VISITER UN LOGEMENT

## Premier contact EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche à oreille...

## Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé?
- À quelle date est-il disponible?
- Est-il proche du centre-ville? des transports en commun?
- À quel étage se situe-t-il?
- Que comprennent les charges? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas nécessairement l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Quand est-il possible de visiter le logement?

À la fin de la conversation, n'oubliez

pas de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

## Astuces



Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité!

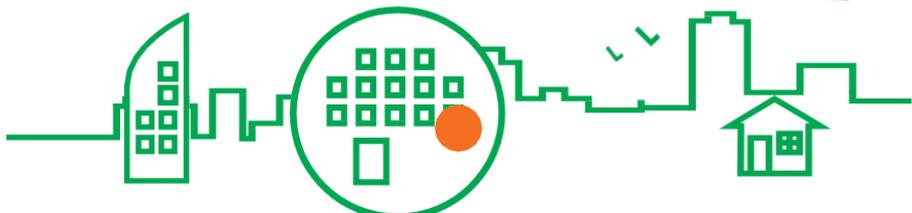
## Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e)? salarié(e)?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire? en CDD ou en CDI? La période d'essai est-elle terminée?
- Quelles sont vos ressources financières?
- Avez-vous un garant? Quelle est sa situation? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10.)
- Êtes-vous déjà locataire?

## Lutte contre les discriminations



Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)



## Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 5 et 6 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous ne serez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e) !

## Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



# VISITER UN LOGEMENT

## Votre CHECK-LIST

À chaque visite, munissez-vous de la check-list suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espace vert	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



## INFOS FINANCIÈRES

Loyer	
Charges: montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (voir précédents locataires)	
Frais (agence / notaire)	

## INFOS ÉNERGÉTIQUES

Type de chauffage	
État des fermetures : fenêtres, portes...	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	

## ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture...)	
État de la pièce principale (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage...)	
État du mobilier (dans un logement meublé...)	
Connexion web: accès tél / ADSL / fibre optique	

## MES IMPRESSIONS

Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
Commentaires personnels	



# CONNAÎTRE SES DROITS

## Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

### Durée minimale du bail

- Logement vide: 3 ans (reconduite tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé: 1 an (reconduite tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).  
Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, garage, jardin...).
- Liste des équipements des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...)
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de

paiement et révision éventuelle.

- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

### Documents joints

- État des lieux (voir p.24).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement précisant l'usage des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) : performance énergétique du logement (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

### Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un bail unique (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un bail multiple. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p.13).

### Location meublée



## Attention à la sous-location !



Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaque de cuisson...). Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- premier emploi;
- nouvel emploi suite à perte d'emploi (CDD ou CDI);
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
- logement en zone tendue: liste des villes concernées sur

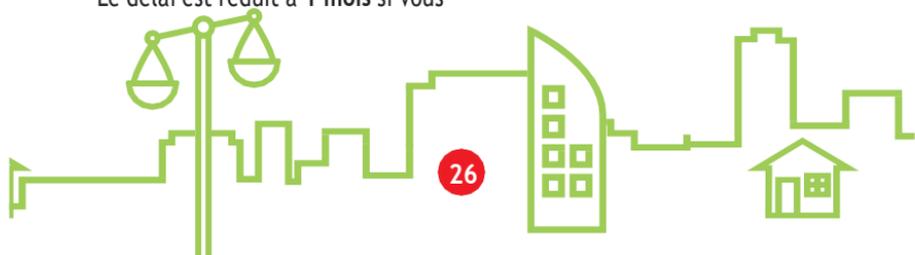
[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
(décret 2013-392, 10 mai 2013)

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

## Préavis ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**.

Le délai est réduit à **1 mois** si vous



# CONNAÎTRE SES DROITS

## État DES LIEUX

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments.. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis :

« humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### Assurance obligatoire !



Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer..

## Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers et charges impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à 1 mois de loyer hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p.7).

### Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 29).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

## Loyer



## ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir** : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

### Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **vos charges** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur

coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

### La taxe d'habitation

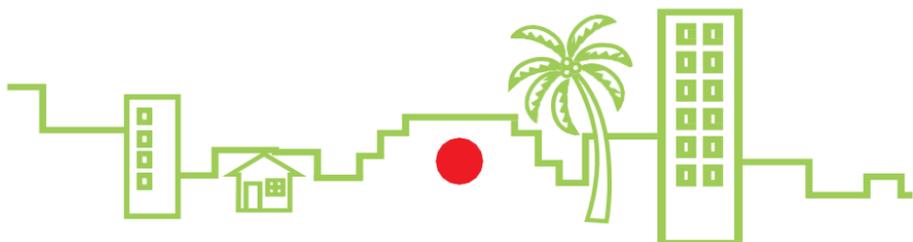


La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière : si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1<sup>er</sup> janvier. Si vous logez dans une résidence Crous, une résidence Habitat Jeunes ou un autre organisme similaire, chambre meublée chez l'habitant... Vous n'avez pas de taxe d'habitation à payer.

La réforme fiscale du gouvernement prévoit la **suppression progressive de la taxe d'habitation**. Pour savoir si vous êtes concerné(e), consultez le simulateur suivant :

[www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs](http://www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs)

La contribution à l'audiovisuel public reste à payer (139€ en 2019) si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).



# CONNAÎTRE SES DROITS

## S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

[www.anil.org](http://www.anil.org)  
[www.adil971.org](http://www.adil971.org)

### Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Information Jeunesse (BIJ, PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)  
[www.crij-guadeloupe.org](http://www.crij-guadeloupe.org)  
[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)  
[www.cllaj-guadeloupe.com](http://www.cllaj-guadeloupe.com)

### Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

### Associations

### de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)  
[www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)  
[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)  
[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### Autres interlocuteurs

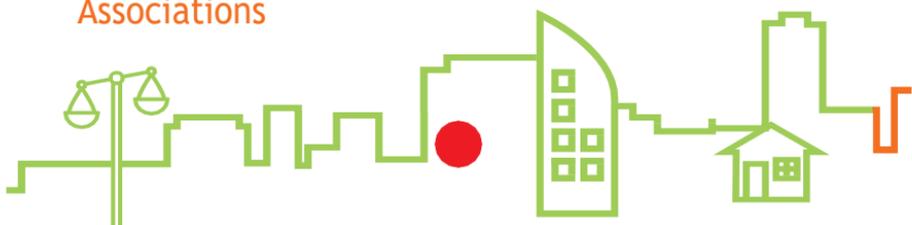
Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans une Maison de justice et du droit ou dans un Point d'accès au droit.

>> Pour les coordonnées des organismes et associations cités, **voir le carnet d'adresses**.

### Préavis et Congés

- Mutation professionnelle
  - Perte d'emploi;
  - Obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI);
  - Nouvel emploi suite à une perte d'emploi;
  - Bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
  - Attribution d'un logement social;
  - Raison de santé justifiant un changement de domicile;
  - Logement en zone tendue :
- renseignements sur  
[www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues)



# EMMÉNAGER - DÉMÉNAGER

## Check-list DES FORMALITES

Pour emménager/  
déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception);
- résilier/souscrire une assurance habitation;
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs;
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet;

- inscrire votre nom sur la boîte aux lettres;
- prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts...;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour;
- vous inscrire sur les listes électorales de la commune;
- réserver une place de stationnement (surtout dans les grandes villes) le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

## Adoptez les éco-gestes !



■ Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies : éteignez la lumière en quittant une pièce ; ne laissez pas l'eau couler inutilement ; baissez le chauffage pendant vos absences ; faites entretenir votre chaudière et votre chauffe-eau, etc.

Plus d'informations sur :

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) rubrique Particuliers et éco-citoyens

■ **Donnez une seconde vie aux objets :** profitez des vide-greniers et des ressourceries.

<https://vide-greniers.org> ; [www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr) ; [www.envie.org](http://www.envie.org)



# CARNET D'ADRESSES

## Foyers privés pour étudiants

Ces foyers peuvent être à caractère religieux avec des conditions d'accueil spécifiques (filles ou garçons uniquement...). Les foyers de jeunes travailleurs cités accueillent également des étudiants.

### Guadeloupe

#### FOYER D'ÉTUDIANTS OSCAR LACROIX

📍 10 Rue de la République  
97110 POINTE-A-PITRE  
☎ 0690 60 10 25

Contact : *Léonard et Gilberte*  
**JEAN-TOUSSAINT**

Ce foyer animé par la Communauté du Chemin Neuf est ouvert aux étudiants de 18 à 25 ans.

Il peut accueillir entre 22 et 24 étudiants.

### Paris 5<sup>e</sup>

FOYER FRANCO-LIBANAIS  
[www.notredameduliban.org](http://www.notredameduliban.org)

FOYER INTERNATIONAL  
DES ÉTUDIANTES  
[www.fie.fr](http://www.fie.fr)

FOYER LES ECOLES  
[www.les-ecoles.fr](http://www.les-ecoles.fr)

FOYER LES FEUILLANTINES  
[www.philanthropique.asso.fr](http://www.philanthropique.asso.fr)

FOYER SERVIAM  
[www.foyer-catho-serviam.com](http://www.foyer-catho-serviam.com)

MAISON DES LYCÉENNES  
[www.maisondeslyceennes.fr](http://www.maisondeslyceennes.fr)

### Paris 6<sup>e</sup>

FOYER 44 CHERCHE-MIDI  
[www.foyer44cherchemidi.fr](http://www.foyer44cherchemidi.fr)

FOYER LA MAISON  
[www.foyerlamaison.asso.fr](http://www.foyerlamaison.asso.fr)

FOYER L'OASIS  
[foyer-oasis-espace-babylone.unblog.fr](http://foyer-oasis-espace-babylone.unblog.fr)

FOYER NOTRE-DAME DE SION  
[www.sion-paris.fr](http://www.sion-paris.fr)

FOYER SAINTE-MARIE  
[www.fosma.fr](http://www.fosma.fr)

### RESIDENCES PRIVÉES POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS

Présentation des résidences et centrales de réservation en ligne en métropole :

[www.adele.org](http://www.adele.org)  
[www.arpej.fr](http://www.arpej.fr)  
[www.clubetudiant.com](http://www.clubetudiant.com)  
[www.estudines.com](http://www.estudines.com)  
[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com)  
[www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com)  
[www.residence-etudiante-restignat.fr](http://www.residence-etudiante-restignat.fr)  
[www.studelites.com](http://www.studelites.com)  
[www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com)

### POUR LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES DES CROUS, CONSULTER

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)  
[www.crous-antillesguyane.fr](http://www.crous-antillesguyane.fr)



## LES ORGANISMES D'AIDE ET DE RECHERCHE DE LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS

### CROUS ANTILLES GUYANE

📍 Campus de Fouillole, BP 444  
97164 POINTE-à-PITRE CÉDEX  
☎ 05 90 89 46 60  
📠 05 90 82 96 72.  
[www.crous-antillesguyane.fr](http://www.crous-antillesguyane.fr)

### SIYAL

Solidarité intergénérationnel  
☎ 0690 62 06 78  
✉ [yonnalot.dom@gmail.com](mailto:yonnalot.dom@gmail.com)  
[siyalgwada.wifeo.com](http://siyalgwada.wifeo.com)

### TRANZIT KRÉOL

Aide à l'installation des étudiants des DOM  
📍 Université de Bordeaux,  
Bureau de la Vie Étudiante,  
16 Avenue Léon Duguit  
CS50057, 33600Pessac, FRANCE  
☎ 07 61 87 45 75  
<https://tranzitkreol.wordpress.com>

### AJEG

Association des Jeunes de Guadeloupe  
Aide à l'installation des étudiants des DOM  
📍 Maison des Initiatives Étudiantes  
50 rue des Tournelles  
75003 PARIS  
[www.ajeg.fr](http://www.ajeg.fr)

### PASSERELLE MÉTRO DOM

Aide à l'installation des étudiants des DOM  
**Contact : Audrey THALY BARDOL**  
☎ 06 84 75 75 37

### MOZAIK OUTRE MER

Aide à l'installation des étudiants des DOM  
📍 BP 7201  
34086 MONTPELLIER CEDEX 4

Accueil du public :

ESPACE CROUS TRIOLET,  
📍 1<sup>er</sup> étage (à coté de Polytech)  
Place Eugène BATAILLON,  
34090 MONTPELLIER  
☎ 06 52 40 95 99  
[www.mozaikoutremer.com](http://www.mozaikoutremer.com)

### CAF GUADELOUPE

📍 ZAC de Dothémare  
Parc d'activités de la Providence  
☎ 08 00 22 39 71  
97139 ABYMES

## INFORMATION ET DROIT SUR LE LOGEMENT

### ADIL GUADELOUPE

Centre d'Information sur l'Habitat  
📍 Résidence Loïc Petit - lot. 5 N° 501  
Bergevin - Angle du boulevard Chanzy et  
rue Hochi Minh  
97110 POINTE-A-PITRE  
☎ 0590 89 43 63  
**Horaires :** Sur rendez-vous  
Lundi, mercredi, jeudi : 9h00 - 13h00  
Lundi, mardi, jeudi : 14h30 - 17h00  
[www.adil971.org](http://www.adil971.org)



# CARNET D'ADRESSES

## POINTS D'ACCÈS AUX DROITS

### POINT D'ACCÈS AU DROIT DE BASSE-TERRE

📍 Centre social et culturel  
Roger Fortune  
97100 BASSE-TERRE  
☎ 0590 410 300

### POINT D'ACCÈS AU DROIT DES ABYMES

📍 École mixte 2 de GRAND-CAMP  
97139 LES ABYMES  
☎ 0590 832 507

### POINT D'ACCÈS AU DROIT DU MOULE

📍 ANNEXE 2 de la Mairie  
7, rue JOFFRE  
97160 LE MOULE  
☎ 0590 930 511

### POINT D'ACCÈS AU DROIT DE SAINT-FRANÇOIS

📍 Place de la Mairie  
97118 SAINT-FRANÇOIS  
☎ 0590 210 483

### MAISON DE LA CITOYENNETÉ

📍 16, rue du Commandant Mortenol  
97110 POINTE-A-PITRE  
☎ 0590 21 04 83

## AIDE ET ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

### «AIS» CLLAJ GUADELOUPE

📍 Avenue Caruel, Raizet RN5  
97139 ABYMES  
☎ 590.91.43.38  
[www.asso-accors.org](http://www.asso-accors.org)

### ACTION LOGEMENT

Accompagnement au  
logement des jeunes

📍 Rue Hincelin  
97110 POINTE-A-PITRE  
☎ 0590 82 38 71  
✉ [regiondom@actionlogement.fr](mailto:regiondom@actionlogement.fr)

### AGLS

Association Guadeloupéenne  
pour le logement social  
Accompagnement social

📍 701 résidence les Sylphides  
Grand-Camp - 97139 ABYMES  
☎ 0590 83 55 28



## LES STRUCTURES IMPLIQUÉES DANS LE RÉSEAU D'INFORMATION JEUNESSE DE LA GUADELOUPE

### PIJ ABYMES

*Structure support : MADES*

*Contact : Mme Karen BIRMINGHAM*

📍 13, Rés les Mouffias  
Boisripeaux  
97139 LES ABYMES

✉ Mades2@wanadoo.fr

☎ 0590 20 35 82

📠 0590 20 98 11

### PIJ CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BAIE-MAHAULT

*Structure support : ACSAD*

*Contact : Mme Muriel OGGHE*

📍 Centre Pénitentiaire de  
Baie-Mahault  
Fonds Sarail - BP 43  
97122 BAIE-MAHAULT  
☎ 0590 25 11 13 - Poste 1264  
📠 0590 25 11 38

### PIJ INTERCOMMUNAL BASSE-TERRE

*Structure support : CCSBT*

*Contact : Mme Marie-Line GEORGES*

📍 Médiathèque Intercommunale  
Albert Bévillie  
30 bd Félix Eboué  
97100 BASSE-TERRE

✉ Pij.971ccsbt@orange.fr

☎ 0590 41 35 58

📠 0590 99 63 21

### BIJ BAIE-MAHAULT

*Structure support : Ecole de Prévention  
et de Civisme*

*Contact : M Samuel CAZOMONT*

📍 BLD de Houelbourg  
1242 rue Henri Becquerel  
ZI Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT

✉ contact@ecoledeprevention.fr

☎ 0590 80 13 00

📠 0590 80 94 80

### PIJ GOURBEYRE

*Structure support : Maison de l'Insertion*

*Contact : Mme Stévie BIENVENU*

📍 Rue Edouard Nègre  
Route de Palmiste  
97113 Gourbeyre

✉ m.insert@hotmail.fr

☎ 0590 98 94 71

📠 0590 98 94 71

### PIJ MARIE-GALANTE

*Structure support : MAG'ASP*

*Contact : Mmes Estelle DECOSTER*

*Vicki LUJEN*

📍 Section Tivoli  
97112 GRAND-BOURG

✉ pijmagasp@gmail.com

✉ infojeunesmagasp@gmail.com

☎ 0590 84 15 37

📠 0590 84 15 37

Date de création : 2011



# CARNET D'ADRESSES

## BIJ MORNE-A-L'EAU

*Structure support : Service Jeunesse  
et Insertion de la Mairie*

*Contact : M. Claude LEOPOLD*

📍 12 rue Achille René Boisneuf  
Cocoyer - 97111 Morne-à-l'Eau

✉ [jeunesseetinsertion@mornealeau.fr](mailto:jeunesseetinsertion@mornealeau.fr)

☎ 0590 48 15 52

☎ 0590 47 22 56

Date de création : 2014

## PIJ PETIT-BOURG

*Structure support : Mairie*

*Contact : Mme Chrystèle DURAND  
M CHERUBIN*

📍 Maison de la Cohésion  
sociale et de la Jeunesse  
Rue Schoelcher, Courbaril  
97170 PETIT-BOURG

✉ [Chrystele.durand@ville-petitbourg.fr](mailto:Chrystele.durand@ville-petitbourg.fr)

☎ 0590 98 24 40

Date de création : 1999

## PIJ POINTE-À-PITRE

*Structure support : Maison de la Citoyenneté*

*Contact : Mme Patricia MAQUIABA*

📍 Maison de la Citoyenneté  
16, rue du Cdt Mortenol  
97110 Pointe-A-Pitre

✉ [Jeunesse-pap@orange.fr](mailto:Jeunesse-pap@orange.fr)

☎ 0590 21 09 19

☎ 0590 91 12 38

Date de création : 1996

## BIJ SAINT-CLAUDE

*Structure support : Mairie*

*Contact : M. Léili DALEXIS*

*Mme Véronique TARQUIN*

📍 Médiathèque Bernadette CASSIN  
Avenue du Maréchal Foch  
97120 Saint-Claude

✉ [pj.st-claude@orange.fr](mailto:pj.st-claude@orange.fr)

☎ 0590 25 14 40

☎ 0590 80 14 54

Date de création : 2004

## PIJ TROIS-RIVIÈRES

*Structure support : Mairie*

*Contact : Mme Corinne FOY*

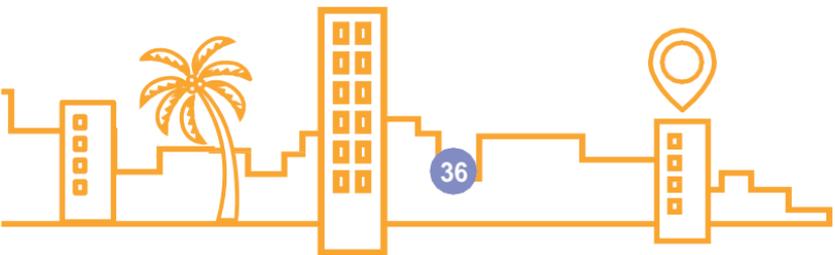
📍 Centre Communal de la Jeunesse  
Rue Gerville Réache  
97114 TROIS-RIVIÈRES

✉ [Pij.3rivieres@gmail.com](mailto:Pij.3rivieres@gmail.com)

☎ 0590 32 35 88

Date de création : 2012





UN COUP  
DE POUCE  
POUR SE  
LOGER ?



ActionLogement 

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)



# Le Carrefour de l'information Jeunesse!

Besoin d'une info,  
d'un conseil, ou d'un  
accompagnement ?

Fonce au  
**CRIJ !**

Etudes

Formations

Métiers

Insertion

Logement

Vie Pratique

Aide aux projets



**HORAIRES : LUNDI AU JEUDI 9H >13H / 14H>16H - VENDREDI 9H >12H30**

[www.crij-guadeloupe.org](http://www.crij-guadeloupe.org) - ☎ 0590 90 13 10 - [f](https://www.facebook.com/crij-guadeloupe) [i](https://www.instagram.com/crij-guadeloupe) [y](https://www.youtube.com/c/crij-guadeloupe) [l](https://www.linkedin.com/company/crij-guadeloupe) [t](https://www.tiktok.com/@crij-guadeloupe) [u](https://www.youtube.com/c/crij-guadeloupe) [t](https://www.youtube.com/c/crij-guadeloupe)  
2 blv légitimus Rond Point Miquel - 971 10 POINTE A PITRE





### UNE ÉDITION DU CIDJ ET CRIJ GUADELOUPE

Le guide Trouver un logement (édition 2019)  
est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Christian Beslic (CRIJ Bourgogne),

Adeline Chevalier (CRIJ Bretagne),

Élodie Lang (CRIJ Limousin),

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire),

Pascale Serra (CRIJ Provence-Alpes)

Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

© CIDJ / réseau d'information jeunesse 2021

### VERSION GUADELOUPE

Directeur de la publication : Bernard Zora

Rédactrice en chef : Gémina BIABIANI

Carnet d'adresses : Enide PAPAL

Secrétariat de rédaction : Cynthia RIGOT

Chef de fabrication : Bernard Zora

Impression et façonnage : CIDJ



#### CRIJ GUADELOUPE

2 bd légitimus

Immeuble des Fonctionnaires

97110 POINTE-A-PITRE

☎ 0590 90 13 10

[www.crij-guadeloupe.org](http://www.crij-guadeloupe.org)

📱 @crij-guadeloupe



#### CIDJ - CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE

101, quai Branly

75015 Paris

☎ 01 44 49 12 00

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

Dépôt légal septembre 2021 - ISBN (en attente)

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.